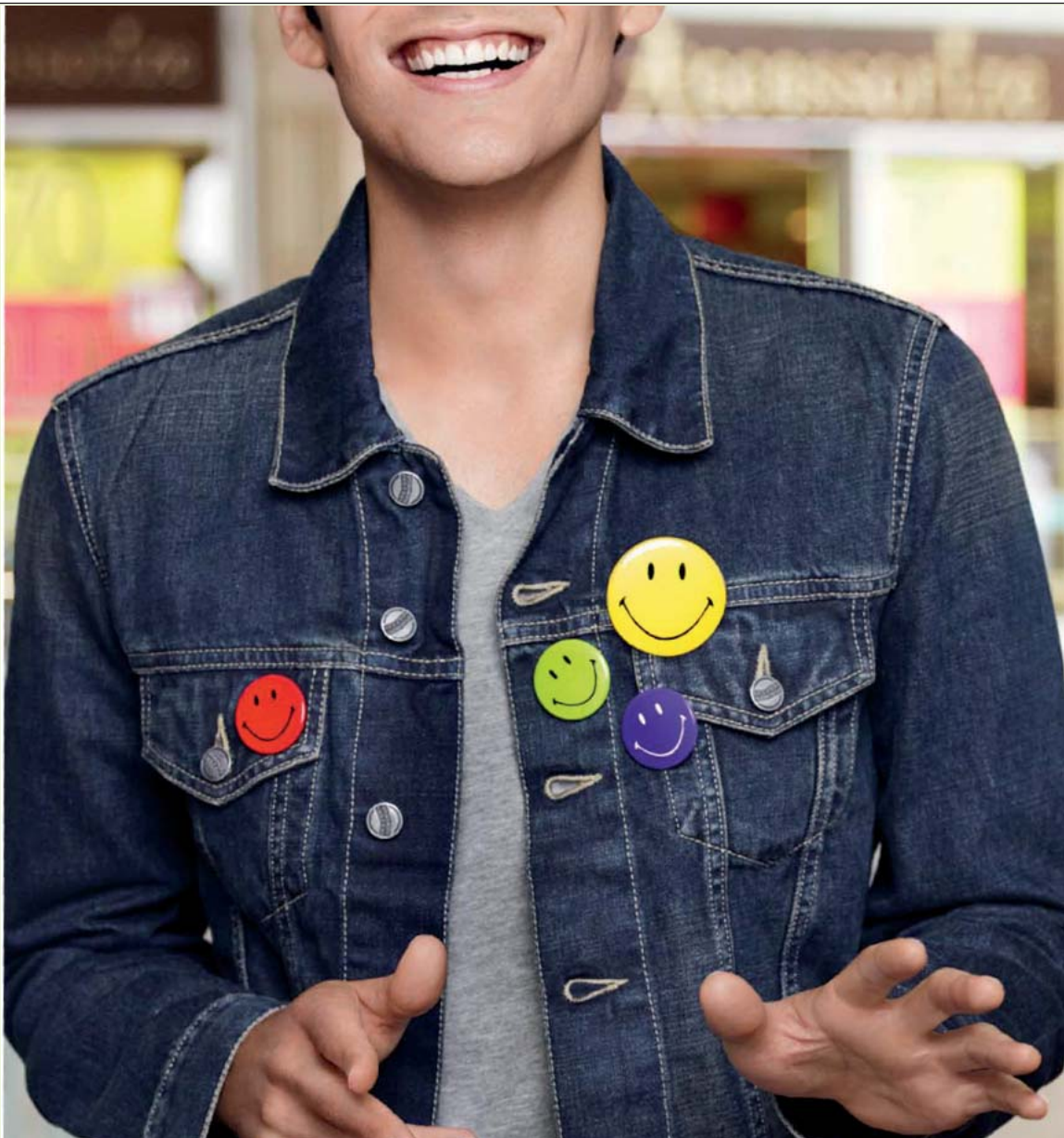




# Les contrats emplois d'avenir à la RATP

Guide pratique à l'attention des missions locales, de CAP emploi, des EPIDEs et des E2C

21 mai 2013 - V1





# 1. Le projet global RATP

La RATP a placé l'insertion et l'accès à l'emploi, notamment des jeunes, au cœur de sa politique sociale et de développement local. Elle marque ainsi sa volonté de faire du transport un facteur d'intégration et de développement de la solidarité urbaine.

De longue date, la RATP a développé une politique de recrutement ouverte fondée sur la motivation, les aptitudes et l'envie de réussir, sans exigence de diplôme pour les métiers d'opérateurs, couplée avec une politique en faveur de la formation, de l'alternance et de l'insertion négociée avec les partenaires sociaux à travers des accords d'entreprise et qui repose également sur de solides partenariats à la fois internes et externes (Pôle Emploi, missions locales, associations, organismes de formation, Conseils Généraux...).

La RATP fait de la diversité, de l'égalité des chances et de la non discrimination un axe stratégique de sa politique sociale. Cet engagement traduit sa volonté de favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi, notamment des jeunes, et de faire de l'activité de transport public un facteur d'intégration et de développement de la solidarité urbaine.

Avec les emplois d'avenir, la RATP propose aux jeunes :

- une première expérience professionnelle ;
- et une période d'acquisition de compétences ou de qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable.

La RATP s'engage à recruter avant le 31 décembre 2014, 400 jeunes en emplois d'avenir. Les recrutements se font avec des contrats de travail à durée déterminée d'une durée de 12 à 24 mois.



La RATP  
recruttera  
400 personnes en  
emploi d'avenir  
jusqu'à fin 2014...

## 2.

## Le contrat emploi d'avenir à l'exploitation

### 1. L'OBJECTIF : UN EMPLOI ET UNE FORMATION QUALIFIANTE

Dans le cadre de la politique gouvernementale visant à favoriser l'emploi et l'insertion, la RATP s'engage à créer des emplois d'avenir dans son secteur de l'exploitation. Ce dispositif permettra à des jeunes de préparer un projet professionnel tout en exerçant des missions au sein de l'entreprise.

L'objectif de ce parcours est de les accompagner à la qualification sur les métiers de **machiniste receveur, d'animateur agent mobile, d'agent des gares et de contrôleur**.

La RATP propose un contrat d'avenir sur une période de 24 mois (1 CDD de 12 mois renouvelable 1 fois) en alternant des périodes de formation théorique et pratique.

### 2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Etre âgé de 16-25 ans et jusqu'à 30 ans révolus si le candidat a une reconnaissance de travailleur handicapé
- Etre non diplômé
- Etre sans emploi
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau V maximum et inscrit au Pôle Emploi, suivi par une mission locale et demandeur d'emploi durant une période de 6 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois précédant la signature du contrat

### 3. PREMIERE ANNEE DU CONTRAT « EMPLOI D'AVENIR »:

Les activités « terrain » réalisées, en coopération avec les agences territoriales, sur les réseaux Bus, Métro et RER sont :

- Aide à la régulation sur les quais à l'arrivée et au départ du métro et du RER ;
- Gestion des lieux et des espaces (recensement des anomalies sur les équipements et dans les espaces, maintenance de 1<sup>er</sup> niveau) ;
- Accueil, Information et Orientation des clients,
- Accompagnement et incitation à la validation des titres de transport ;
- Canalisation et régulation des voyageurs en période de forte affluence ;
- Soutien à la gestion des personnes séjournant indûment dans les espaces ;
- Participation aux Ateliers mobilité (apprentissage des réseaux et de leur utilisation à destination des clients) ;
- Soutien logistique des agences de développement territorial ;
- Assistance administrative auprès du coordonnateur transport ;
- Accompagnement lors de forums, visites de sites, chantiers, expos ;
- Participation aux actions d'information et de médiation lors de la création et/ou prolongement de lignes.

Le jeune est accompagné par un tuteur sur les réseaux Bus, Métro et RER afin d'y découvrir les différents métiers en périodes d'immersions et d'activités sur le terrain.

Il bénéficie de formations pré-qualifiantes ou de remise à niveau, à savoir :

- L'enseignement général (mathématiques, français, raisonnement logique, anglais, bureautique) ;
- Les notions indispensables pour acquérir un comportement professionnel individuel et en équipe ;
- Une sensibilisation aux principes de service public, de laïcité, de non discrimination ;
- La connaissance de l'entreprise, de son environnement et de ses enjeux ;
- L'hygiène de vie et sécurité au travail (sensibilisation et prévention des différentes addictions ; notion d'équilibre alimentaire et rythme de sommeil, brevet de secourisme...).

#### **4. DEUXIEME ANNEE DU CONTRAT « EMPLOI D'AVENIR »**

Les activités « terrain » réalisées sur les réseaux Bus, Métro et RER ainsi que l'accompagnement tutoral sont identiques à ceux proposés en première année.

La formation qualifiante permet l'apprentissage du métier choisi. Elle est réalisée par les centres de formation spécifiques de la RATP. Selon le métier retenu, les conditions d'accès sont différentes :

- Machiniste receveur : être titulaire du permis B à l'entrée en formation qualifiante et avoir 21 ans minimum lors du passage du permis D ;
- Contrôleur : être titulaire du permis B à l'entrée en formation qualifiante, avoir 18 ans minimum et être assermentable ;
- Animateur agent mobile et Agent des gares : avoir 18 ans minimum et être assermentable.

#### **5. LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Durée de travail : 35 heures hebdomadaires du lundi au vendredi
- Horaires des activités « terrain » : selon le service attribué (horaires décalés et/ou atypiques)
- Horaires en formation : 7h15 à 13h15 ou de 13h30 à 19h30
- Localisation : Le Campus de la RATP - 3 Av. Pierre Mendès France 77186 Noisiel
- Rémunération : le SMIC (soit 1425 euros brut au 1/11/2012)
- Tenue : chasuble fournie

#### **6. QUALITES/COMPETENCES**

- Sens de l'écoute et de la communication
- Rigueur, fiabilité et respect des règles de l'entreprise (horaires, tenue, ...)
- Sens du travail en équipe
- Aisance relationnelle et diplomatie



## 3. Le contrat emploi d'avenir à la maintenance

### 1. L'OBJECTIF : UN EMPLOI ET UNE FORMATION QUALIFIANTE

Dans le cadre de la politique gouvernementale visant à favoriser l'emploi et l'insertion, la RATP s'engage à créer des emplois d'avenir. Ce dispositif permet à des jeunes de préparer un projet professionnel tout en exerçant des missions au sein de l'entreprise. Il s'agit d'accompagner des jeunes vers une qualification permettant un recrutement pérenne vers les métiers de :

- Mécanicien d'entretien des réseaux ferré ou routier (maintenance du Métro, RER et Autobus) ;
- Electromécanicien assurant la maintenance des équipements permettant l'accès aux réseaux de transport (escaliers mécaniques, ascenseurs, éclairage, système de ventilation, pompes...).

La RATP propose un contrat d'avenir d'une durée déterminée de 12 ou 24 mois selon les métiers préparés, alternant des périodes de formation théorique et pratique.

### 2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Etre âgé de 16-25 ans et jusqu'à 30 ans révolus si le candidat a une reconnaissance de travailleur handicapé
- Etre sans emploi
- Etre non diplômé
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau V maximum, inscrit au Pôle Emploi, suivi par une mission locale et demandeur d'emploi durant une période de 6 mois consécutifs au cours des 12 derniers mois précédant la signature du contrat

### 3. LES CONDITIONS D'ACCES AUX METIERS DE LA MAINTENANCE

La formation qualifiante permet l'apprentissage du métier choisi. Elle est réalisée par les centres de formation spécifiques de la RATP. Selon le métier retenu, les conditions d'accès sont différentes :

- Mécanicien d'entretien des réseaux ferré : à l'issue de la formation qualifiante, être titulaire du permis B, avoir 18 ans minimum et réussir les tests d'aptitude professionnelle
- Mécanicien d'entretien des réseaux routier : à l'issue de la formation qualifiante, être titulaire du permis B, avoir 21 ans minimum et réussir les tests d'aptitude professionnelle
- Electromécanicien assurant la maintenance des équipements des réseaux et des espaces : à l'issue en formation qualifiante avoir 18 ans minimum, réussir les tests d'aptitude professionnelle et, de préférence, être titulaire du permis B

### 4. LES PERIODES DE FORMATION THEORIQUE

Selon le métier préparé, le jeune en emploi d'avenir bénéficie de tout ou partie des formations suivantes :

- Connaissance de l'entreprise, de son environnement et de ses enjeux ;
- Notions indispensables pour acquérir un comportement professionnel individuel et collectif adapté à un travail en équipe ;
- Initiation aux principes de service public, de laïcité, de non discrimination ;
- Sécurité au travail et sensibilisation à l'hygiène de vie (sensibilisation et prévention des différentes addictions, notion d'équilibre alimentaire et rythme de sommeil, brevet de secourisme...);
- Enseignement général (mathématiques, français, raisonnement logique).

## 5. LES PERIODES « TERRAIN »

Pendant ces périodes, les activités sont réalisées sous la responsabilité d'un tuteur (professionnel confirmé et volontaire).

Ces activités diffèrent selon les métiers et les départements de maintenance mais aussi en fonction de la montée en compétence progressive du jeune.

Métiers	Activités
<p><b>Mécanicien d'entretien</b> Département Maintenance du Réseau Ferré  (CDD de 12 mois)</p>	<p>Intervention en atelier pour assurer la maintenance préventive et corrective des trains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recueil des informations et exploitation de la documentation technique afin de comprendre la nature et des circonstances de la panne ;</li> <li>- prépare et organise l'intervention technique ;</li> <li>- procède aux essais et contrôles pour établir un diagnostic (sélectionne les outils et les moyens de tests, effectue un contrôle visuel de l'organe, analyse et propose le type d'intervention le mieux adapté) ;</li> <li>- effectue les travaux d'entretien, de réparation (démontage, remontage, travaux de réparation et d'entretien) ;</li> <li>- réalise les essais de validation (identifie la nature et la cause du dysfonctionnement, effectue le contrôle de fonctionnement et teste la fonction dépannée) ;</li> <li>- complète les feuilles d'intervention, contribue à l'analyse des problèmes et rédige les suites données aux signalements) ;</li> <li>- entretien de l'outillage individuel et commun.</li> </ul>
<p><b>Mécanicien d'entretien</b> Département Matériel Roulant Bus  (CDD de 24 mois)</p>	<p>Intervention en atelier pour assurer la maintenance préventive et curative des autobus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nettoyage du matériel et des infrastructures industrielles ;</li> <li>- entretien de l'outillage individuel et commun ;</li> <li>- dépose - pose des ensembles ou pièces défectueuses ;</li> <li>- contrôle et auto-contrôle aux différents stades d'intervention ;</li> <li>- réglages nécessaires au bon fonctionnement du véhicule ;</li> <li>- rédaction de la fiche technique d'intervention ou du rapport.</li> </ul>
<p><b>Electromécanicien</b>  Département de Maintenance des Equipements et des Espaces  (CDD de 12 mois)</p>	<p>Intervention en équipe itinérante sur l'ensemble du réseau pour assurer la pose, le montage et la fixation de composants électriques sur différents supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifie les éléments nécessaires à la composition d'ensembles électriques ou électromécaniques ;</li> <li>- dispose les éléments aux différents emplacements réservés en suivant les schémas d'implantation ;</li> <li>- établit les connexions, branchements, raccordements à partir d'un plan de câblage et modifie les câblages ;</li> <li>- recherche les défauts mécaniques ou électriques et dépanne ;</li> <li>- procède aux essais, mesures et réglages préalables au contrôle de mise sous tension.</li> </ul>

## **6. LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

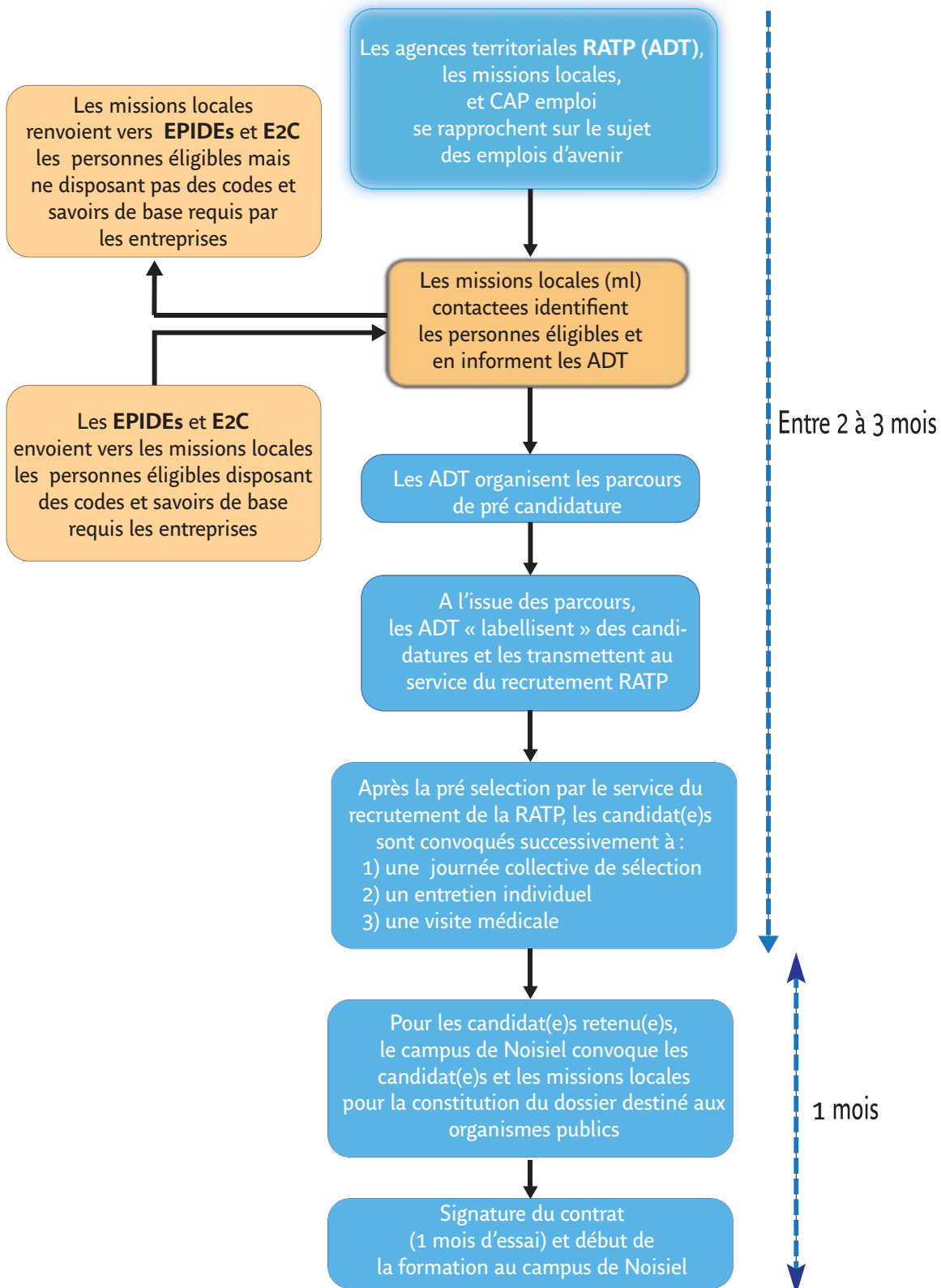
- Durée de travail : 35 heures hebdomadaires du lundi au vendredi
- Horaires des activités « terrain » : selon le service attribué (Horaires d'atelier en journée ou Horaires alternés en 2 x 8)
- Horaires en formation : 8h30-11h45 et 13h-16h15
- Lieu de formation : Le Campus de la RATP - 3 Av. Pierre Mendès France 77186 Noisiel
- Rémunération : le SMIC (soit 1425 euros brut au 1/11/2012)
- Tenue : port des vêtements de sécurité (côte de travail, chaussure, casque)

## **7. QUALITES/COMPETENCES**

- Sens de l'écoute et de la communication
- Rigueur, fiabilité et respect des règles de sécurité
- Ponctualité
- Sens du travail en équipe
- Faculté d'adaptation à un environnement nouveau et changeant
- Maîtrise de soi et respect des règles de vie au travail (horaires, courtoisie...)



## 4. Le processus de recrutement des emplois d'avenir



# 5. Le parcours de pré candidature à un emploi d'avenir

Pour les personnes correspondant au profil recherché et intéressées par les missions proposées, la RATP propose la réalisation d'un parcours de « pré candidature ». Le parcours de pré candidature « emploi d'avenir RATP » est constitué de trois animations organisées par les agences territoriales de la RATP. Il y a une agence territoriale RATP par département francilien (voir carte en fin de document).

Le parcours de pré candidature permet aux candidats de découvrir l'entreprise, ses métiers ainsi que ses valeurs.

La mission locale doit identifier les personnes éligibles et remplir pour chacune d'elle une fiche de suivi (voir fiche de suivi) . Une fois une trentaine de candidats potentiels identifiés, la mission locale contacte l'agence territoriale et lui transmet les fiches de suivi. A réception, l'agence initialise le parcours de pré candidature.

A l'issue du parcours, qui se termine par une visite de site de la RATP, les candidats transmettront leur C.V. en échange de la remise d'une convocation au service du recrutement de la RATP.

L'ensemble du parcours de pré candidature se déroule sur une semaine et comprend la participation des candidats aux trois animations ci-dessous (si possible réalisées dans cet ordre chronologique) :

## 1. Une information collective « emploi d'avenir »

- Objectif :

Présenter à l'ensemble des candidats intéressés par un emploi d'avenir, le dispositif gouvernemental et les modalités mises en œuvre par la RATP.

- Contenu :

- Présentation de l'entreprise et de ses valeurs
- Présentation des comportements attendus en entreprise (ponctualité, tenue vestimentaire, etc.)
- Les modalités de recrutement
- La question de la santé
- Les conditions administratives
- Présentation du contenu du CDD Emploi d'avenir (+ horaires et lieu de formation)
- Présentation des métiers in fine à l'issue du parcours
  - Durée : 1h30 à 2h00 le matin
  - Nombre de personnes souhaitées maximum : 30
  - Lieu : dans les locaux de nos partenaires (Mission locales, EPIDE, E2C, autres)

## 2. Un atelier mobilité

- Objectif :

S'assurer de l'autonomie des jeunes à utiliser les transports en commun et de leur apporter des connaissances sur les réseaux de transports collectifs.

- Objectifs pédagogiques :

- Mettre le jeune dans une position « client »
- Capacité à maîtriser la chaîne de transports collectifs : construire un itinéraire, choisir un titre de transport correspondant à son besoin, utilisation.
- Mesurer la capacité des jeunes à se concentrer et à être attentif lors d'un cours
- Mesurer la capacité de travail collectif (période de travail en sous groupe)
- Mesurer l'intérêt : questionnement, participation.

- Contenu :  
Voir : [http://www.ratp.fr/fr/ratp/c\\_12791/les-ateliers-mobilite-vous-simplifient-la-ville/](http://www.ratp.fr/fr/ratp/c_12791/les-ateliers-mobilite-vous-simplifient-la-ville/)
- Durée : 2h30/ 3h00
- Nombre de personnes souhaitées : 20 maximum (si plus, deux ateliers mobilité doivent être organisés en parallèle)
- Lieu : à définir
- A l'issue des 2 premières demi-journées, les personnes seront invitées à une visite d'une unité opérationnelle ou de maintenance de l'entreprise.

### **3. Une visite de site de la RATP**

- Objectif : présenter aux personnes un site de la RATP avec ses métiers et ses consignes sécuritaires – répondre aux différentes questions sur l'exercice des métiers.
- Durée : 1h30- 2h00 matin ou après midi en fonction du lieu d'accueil
- Nombre de personnes souhaitées maximum : 15 à 20
- Lieu : à définir
- Contenu : à définir avec les responsables de site. Echanges avec un salarié
- Modalités : chaque jeune devra se rendre par ses propres moyens au rendez-vous. Un représentant d'une structure peut être présent sur demande.

CADRE RESERVE A LA STRUCTURE ENCADRANTE (ML, E2C, EPIDE...)

## FICHE DE SUIVI «EMPLOI D'AVENIR»

### COORDONNEES DE LA PERSONNE

Nom : ..... Prénom : .....

F  M

Date de naissance : ..... Sexe :

Mail : .....

Tél fixe : ..... Tél port : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom de la Mission Locale de référence : .....

Nom du référent : .....

Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Mail : .....

Parcours en EPIDE ? OUI  NON  Combien de mois ? -----

Parcours en E2C ? OUI  NON  Combien de mois ? -----

Nom de la structure : .....

Nom du référent : .....

Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Mail : .....

DATE DE TRANSMISSION DE LA FICHE DE SUIVI  
A LA RATP :

DATE DE RECEPTION À LA RATP :

NOM DU RESPONSABLE

NOM DU RESPONSABLE DU SUIVI RATP

## **7.** Liste des documents à fournir par les candidats

### **1) Le document demandé à l'issue du parcours de pré candidature (visite de site RATP)**

- un curriculum vitae à jour (CV)

### **2) Les documents demandés lors des rendez-vous avec le service de recrutement de la RATP**

- la convocation ;
- l'attestation sur l'honneur pour les procès verbaux ou à défaut d'un échéancier officiel de paiement ;
- une pièce d'identité + photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du titre de séjour en cours de validité de 1 an (le candidat devra justifier de son renouvellement l'année suivante) ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins d'un mois ;
- une photocopie de la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- une photo d'identité ;
- une photocopie de la carte vitale ou attestation de la Sécurité Sociale récente ;
- une photocopie du ou des diplôme (s) ;
- une photocopie du permis de conduire B si titulaire.

### **3) Les documents demandés par le Campus de NOISIEL pour la signature du contrat de travail**

- un justificatif de domicile et attestation d'hébergement si le justificatif n'est pas au nom et prénom du candidat ;
- l'attestation d'inscription à Pôle Emploi ;
- ou l'attestation de bénéficiaire du RSA ;
- ou l'attestation de l'AAH (Allocation aux adultes handicapés) ;
- ou l'attestation ATA (allocation temporaire d'attente de pôle emploi).

## 8. Les coordonnées des agences territoriales de la RATP

